

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-134

PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER L'AGRANDISSEMENT ET L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE « LIEU DE CULTE » DU BATIMENT SITUÉ AUX 11630-11650, BOULEVARD RIVIERE-DES-PRAIRIES, SUR LE FUTUR LOT PROJETÉ SUITE A L'ASSEMBLAGE DES LOTS 1 510 161, 1 510 162, 1 510 163, 1 510 172, 1 510 174, 1 510 175, 1 510 179 ET 1 510 180 ET UNE PORTION DU LOT 1 510 169 DU CADASTRE DU QUEBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTREAL – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, le premier projet de résolution numéro PP-134, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution a été soumis à une assemblée publique de consultation le **mardi 31 mars 2020 à compter de 18 h 30** à la **Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, Montréal, J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

QUE l'objet de ce premier projet de résolution est de permettre l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment commercial servant à des fins de « lieu de culte » et « d'activités communautaires, socioculturelles ou de loisirs ».

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'adoption référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 577. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 556, 559, 576, 578 et 579 telles qu'identifiées sur le plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'adoption référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 17 mars 2020.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles